

## LISTE DU PATRIMOINE MONDIAL

### Tétouan (Maroc)

N° 837

#### Identification

<i>Bien proposé</i>	La médina de Tétouan (ancienne Titawin)
<i>Lieu</i>	Wilaya de Tétouan, Province de Tétouan, Région Nord-Ouest
<i>Etat Partie</i>	Royaume du Maroc
<i>Date</i>	29 août 1996

#### Justification émanant de l'Etat Partie

La ville de Tétouan est l'un des « Cent sites historiques d'intérêt commun méditerranéen » qui fait partie de la Convention de Marseille de 1985 pour la Protection de la mer Méditerranée contre la pollution.

La ville historique de Tétouan fut fondée à une époque très particulière de l'histoire du Maroc où toutes les villes du littoral méditerranéen étaient occupées les unes par les Portugais, les autres par les Espagnols. Elle dut jouer par là le rôle d'une cité refuge et d'un poste d'avant garde de Dar al-Islam.

Par sa position stratégique, la ville historique de Tétouan dut jouer un rôle important comme point de jonction et de transition entre deux civilisations et deux continents.

Edifiée par des hommes héritiers de la grande civilisation andalouse, la ville historique de Tétouan présente des particularités urbanistiques et architecturales qui ont exercé une influence sur le développement architectural et artistique ultérieur surtout à l'époque du protectorat espagnol.

La ville de Tétouan est fort renommée par son école des arts et métiers traditionnels et par son institut des beaux-arts qui témoignent d'une tradition ancestrale et d'un savoir faire artistique très avancés.

**Critères ii, iii, iv, v et vi**

#### Catégorie de bien

En termes de catégories de biens, telles qu'elles sont définies à l'article premier de la Convention du Patrimoine mondial de 1972, Tétouan est un ensemble.

## Histoire et Description

### Histoire

Les origines de la ville de Tétouan sont encore inconnues, mais la découverte de sites archéologiques remontant à la préhistoire et à la période classique (phéniciens, punico-mauritaniens et romains) dans l'environnement immédiat de la ville témoignent d'une occupation très ancienne de la vallée de l'oued Martil en général et du site de Tétouan en particulier.

Pendant la période islamique, la région de Tétouan revêt une importance considérable, puisqu'elle constitue l'unique passage entre la péninsule ibérique et l'intérieur du Maroc. Plusieurs villes sortent alors de terre, comme Ceuta, Tanger et Ksar-es-Seghir. Entre le 10ème et le 12ème siècles, Tétouan est mentionné par divers écrivains arabes, mais il faut attendre la fin du Moyen-Age, après la chute de Ceuta et d'autres centres côtiers aux mains des troupes espagnoles et portugaises, pour la voir jouer un rôle important.

En 1286, le sultan Abou Youssef Yacoub el-Marini fait élever une garnison fortifiée (*kasba*) sur le site de Tétouan afin de bloquer Ceuta. Au début du 14ème siècle, la ville se développe, mais elle sera pillée et totalement détruite par les forces espagnoles un siècle plus tard. Elle est reconstruite à la fin du 15ème siècle, sous le règne du sultan Mohammed ach-Cheikh el-Wattassi, par un groupe de réfugiés en provenance d'Andalousie. A la fin du 15ème siècle, la ville n'est pas très étendue : limitée à l'actuel quartier d'al-Balad et à une *kasba* fortifiée, elle répond aux exigences d'Abou el-Hassan Ali el-Mandri, chef militaire de Banou el-Ahmar de Grenade.

La deuxième phase de son développement débute au milieu du 16ème siècle, avec l'extension de la médina vers le sud-ouest (quartier de Rabat al-Asfal). Enfin, à partir de 1609, l'arrivée des *Moriscos* (musulmans espagnols convertis de force au christianisme et plus tard chassés d'Espagne) contribue à une nouvelle expansion de la médina, vers le nord-ouest cette fois-ci (quartier de Rabat al-Aala). Cet essor se poursuit jusqu'au milieu du 18ème siècle avec la reconstruction des fortifications qui confèrera à la médina sa configuration actuelle.

### Description

Tétouan s'est développée sur les flancs abrupts du djebel Dersa. Elle se compose de deux quadrilatères de superficie similaire disposés l'un contre l'autre, soit un ensemble à huit côtés.

Les remparts, d'une largeur de 1,20 mètre à la base et 0,60 mètre au niveau du parapet, s'étendent sur environ 5 kilomètres ; la hauteur séparant la base des créneaux varie entre 7 et 5 mètres. Plusieurs contreforts et autres dispositifs de défense figurent sur la face extérieure des remparts, notamment les bastions de Bab al-Oqla et Bab en-Nwader au nord et

le bastion étoilé dans l'angle nord-est. Sept portes historiques permettent d'y accéder.

A l'intérieur, la médina est traversée par des routes principales reliant les différentes portes. Elles favorisent ainsi l'accès à des espaces en plein air, à des édifices publics comme les *fondouks* (auberges), les mosquées et les *zaouïas* (établissements religieux) ainsi qu'aux quartiers des commerçants et des artisans. Des ruelles conduisent des routes principales aux quartiers résidentiels privés. Enfin, de nombreux passages couverts (*sbats*), pergolas et autres porches viennent enrichir le tissu urbain de Tétouan.

La médina se caractérise par une pente douce partant du nord-ouest vers le sud-est, ce qui donne à la ville cette aspect si particulier. Aucun édifice n'excède trois étages ; seuls les minarets les dépassent, conférant au paysage urbain cette touche islamique.

La médina comprend trois quartiers : Rabat al-Asfal, Rabat al-Aala et Harat al-Balad, ce dernier étant le plus ancien et le mieux préservé. C'est là que se concentrent la plupart des ateliers artisanaux et les monuments les plus importants de la médina, notamment les vestiges de la forteresse de Sidi al-Mandri, la première mosquée-cathédrale, les entrepôts à grain historiques et les résidences les plus somptueuses. Les plans et le caractère de ces maisons s'inspirent de l'architecture maure qui s'est développée dans l'Andalousie médiévale.

## Gestion et Protection

### *Statut juridique*

Aucune disposition juridique spécifique n'assure actuellement la protection juridique de la médina de Tétouan. Toutefois, la loi marocaine générale sur la conservation des monuments historiques lui garantit une certaine sécurité : il s'agit des Dahirs (décrets) N° 1.80.341 du 25 décembre 1980 et N° 2.81.25 du 2 octobre 1981 permettant d'appliquer la loi N° 22.80 qui amende et élargit les dispositions du dahir du 21 juillet 1945. Ce dispositif juridique impose des restrictions aux travaux de construction et de démolition dans les villes historiques en exigeant une autorisation officielle.

### *Gestion*

La propriété des biens individuels qui composent la médina de Tétouan se répartit entre autorités officielles (nationales et municipales), administrations, fondations religieuses et particuliers.

La gestion de la médina incombe à la municipalité de Tétouan sis al-Mandri, en coopération avec le Ministère des Affaires culturelles (Inspection des monuments historiques de Tétouan) et le Ministère des Habous et des Affaires islamiques (les *habous* sont les biens mobiliers et immobiliers que les propriétaires lèguent à l'Etat, avant leur mort, dans l'intérêt public).

La gestion du patrimoine historique de Tétouan relève également d'autres entités, selon le secteur concerné, en particulier les Ministères de l'Intérieur (Direction de l'urbanisme), du Logement et de l'Environnement, ainsi que le Conseil culturel régional, des organismes privés comme Tétawn-Asmir, Jabal al-Alam ou encore des associations militant pour l'environnement.

Le Schéma directeur de Tétouan, mis au point en 1982 par le Ministère du Logement et de l'Urbanisme et en cours de réactualisation, s'attarde tout particulièrement sur la conservation de la médina historique.

Le Schéma de développement et d'aménagement régional de la région économique Nord-Ouest de février 1996, qui couvre Tétouan, insiste également sur la nécessité de conserver et de réhabiliter les médinas historiques. De son côté, le Conseil culturel régional inclue dans son futur plan d'action une stratégie tournée vers la conservation et la réhabilitation.

La création de Conseils régionaux pour la conservation des monuments et sites historiques, prévue par le ministère des Affaires culturelles, devrait aboutir à l'élaboration d'une politique de conservation intégrée à la politique de développement régional.

## Conservation et Authenticité

### *Historique de la conservation*

Les premières initiatives destinées à la conservation de la médina de Tétouan datent du protectorat espagnol. En 1920, avec la création du Service des monuments antiques, historiques et artistiques, d'autres travaux sont effectués à Tétouan, notamment pour consolider et restaurer les remparts et les bastions. Depuis l'indépendance, c'est son homologue marocain qui a pris le relai, en coopération avec d'autres services, afin de surveiller les interventions opérées dans la ville historique. La priorité va surtout à la restauration approfondie des remparts, des portes et des *borjs* (tours de guet fortifiées).

Par ailleurs, la municipalité, en coopération avec le gouvernement d'Andalousie (Espagne), développe actuellement un projet-pilote pour la réhabilitation du cœur du quartier d'al-Balad.

### *Authenticité*

La disposition interne et les fortifications conservent un degré d'authenticité inégalable. De même, la disposition interne de fonctions diverses propres aux différents quartiers reflète fidèlement celle de l'établissement d'origine.

On relève le même degré d'authenticité pour le patrimoine culturel de la médina : mosquées, fontaines, *hammams* (bains publics), édifices religieux et silos à grains.

Dans l'ensemble, les habitations privées sont intactes, bien que l'on ait assisté à certaines modifications anarchiques comme l'ajout d'étages supplémentaires ou de subdivisions internes.

## **Evaluation**

### *Action de l'ICOMOS*

Une mission d'expert de l'ICOMOS s'est rendue à Tétouan en janvier 1997.

### *Caractéristiques*

La médina de Tétouan peut prétendre à l'inscription sur la Liste du Patrimoine mondial pour deux raisons principales. D'une part, son tissu urbain et ses caractéristiques authentiques en font l'une des médinas les mieux préservées des villes situées dans cette zone du Maroc, comme Salé, Tanger, Ksar-el-Kebir, Larache ou Chefchaouen. D'autre part, elle illustre de façon admirable le caractère spécifique de cet ensemble de villes, dont la forme et le style proviennent directement de la grande culture maure d'Andalousie.

### *Analyse comparative*

Tétouan ne figure pas sur la liste préparée en novembre 1985 lors de la conférence d'experts et de représentants des services nationaux des monuments antiques organisée par l'ICOMOS pour harmoniser les listes indicatives soumises par les pays du Maghreb. Selon cette liste, la ville marocaine sélectionnée pour représenter les « Sites étrangers » est Chefchaouen. Il est donc intéressant de souligner que cette ville n'apparaît pas sur la liste indicative remise par le Royaume du Maroc au Centre du Patrimoine mondial de l'UNESCO en juillet 1995.

### *Recommandations de l'ICOMOS pour des actions futures*

Le rapport de la mission d'expert de l'ICOMOS suggère fortement l'extension de la zone proposée pour inscription qui pourrait inclure la ville planifiée de la période espagnole, située à l'extérieur des remparts. Cette ville serait un complément de la médina tant pour sa configuration que pour la qualité de son architecture. L'ICOMOS soumet cette proposition à la considération de l'Etat Partie.

## **Recommandation**

Que ce bien soit inscrit sur la Liste du patrimoine mondial sur la base des *critères ii, iv et v* :

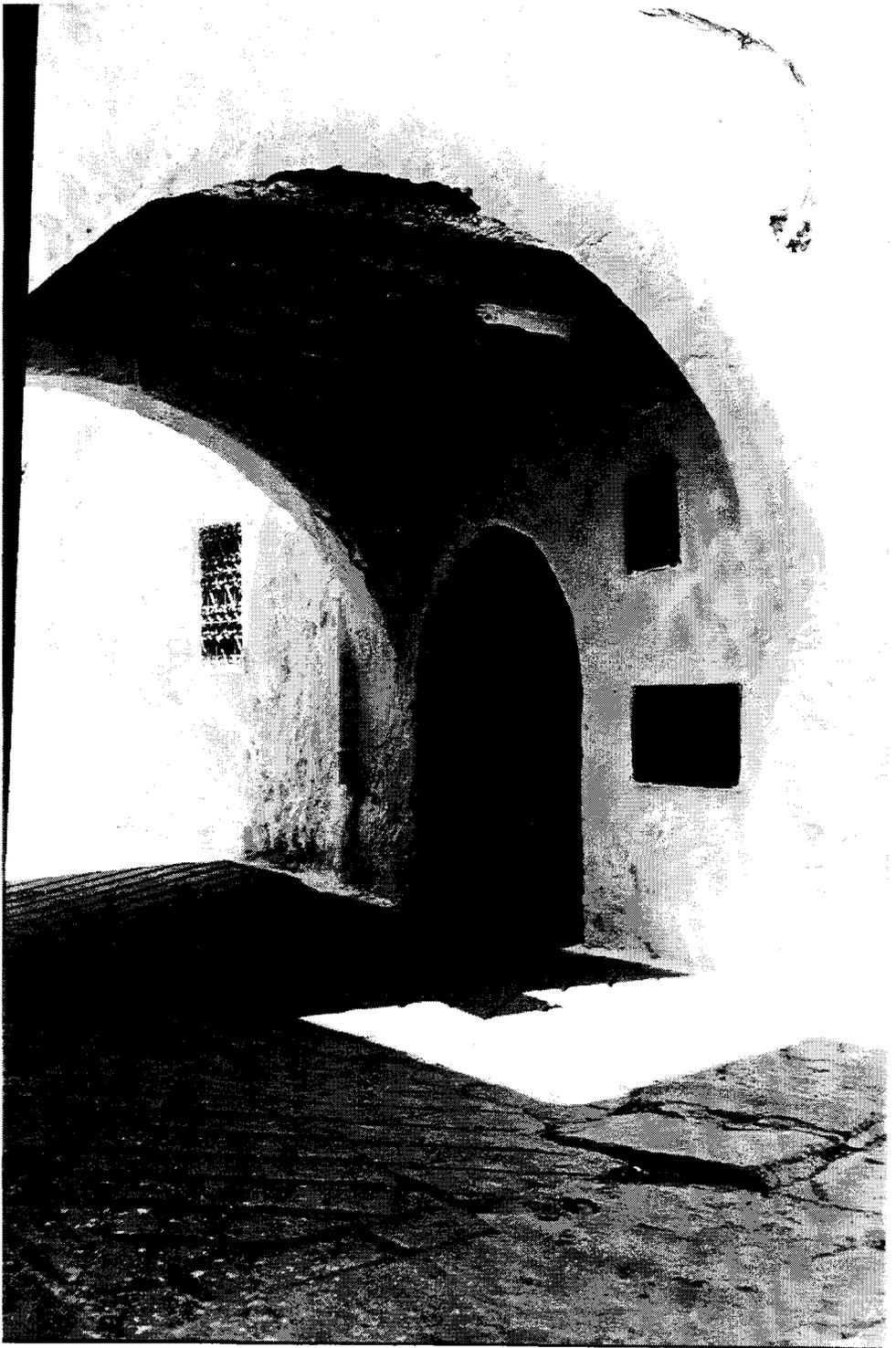
La médina de Tétouan est un exemple complet et exceptionnellement bien préservé de ce type de cité historique, présentant toutes les caractéristiques de la haute culture andalouse.



**Tétouan :**  
**Vue panoramique de la ville / Panoramic view of the town**



**Tétouan :**  
**La Casbah, vue du Djébel Dersa / The Qasba, seen from the Jbel Dersa**



**Tétouan :**  
**Passage couvert dans la médina /**  
**Covered alleyway within the medina**